



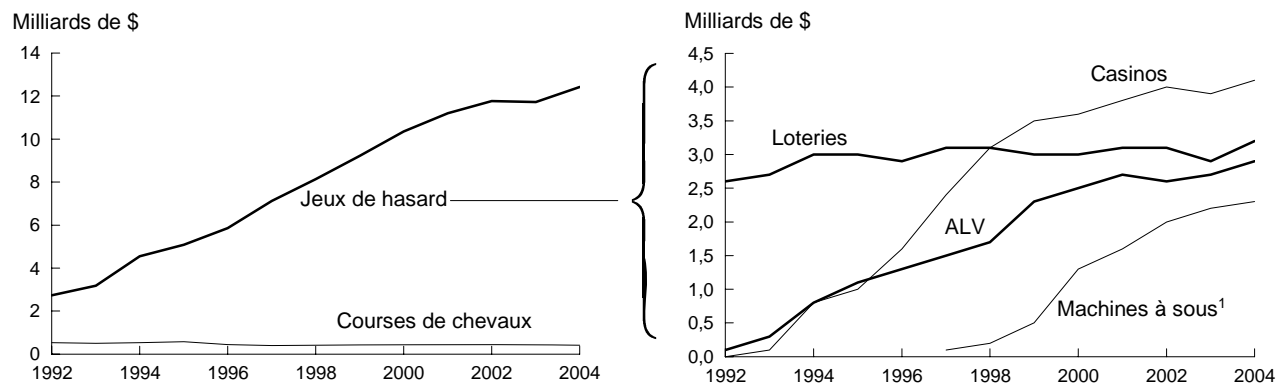
PERSPECTIVE

Fiche : jeux de hasard

- Les recettes nettes tirées des loteries, des appareils de loterie vidéo (ALV) et des casinos gérés par l'État ont augmenté, passant de 2,7 milliards de dollars en 1992 à 12,4 milliards en 2004¹. De ces 12,4 milliards de dollars, 5,0 milliards étaient des profits.
- Les recettes nettes provenant des paris mutuels (courses de chevaux) ont chuté, passant de 532 millions de dollars à 415 millions au cours de la même période (1992 à 2004).
- En 2004, les loteries représentaient 25 % de toutes les recettes nettes tirées des jeux de hasard non caritatifs, les casinos, 33 %, les ALV, 23 %, tandis que les machines à sous ne faisant pas partie de casinos constituaient 19 % de celles-ci.
- Les dépenses moyennes de jeu par personne de 18 ans et plus en 2003 allaient de 101 \$ dans les trois territoires à 647 \$ en Saskatchewan, avec une moyenne nationale de 477 \$².
- Les travailleurs du secteur des jeux de hasard étaient plus susceptibles, comparativement à ceux des autres secteurs, d'être des femmes (51 % contre 47 %), d'avoir moins de 35 ans (47 % contre 37 %), d'être rémunérés à l'heure (76 % contre 64 %), et de toucher un revenu inférieur (18 \$ l'heure comparativement à 19 \$).
- Le nombre d'emplois dans le secteur des jeux de hasard est passé de 11 000 en 1992 à 54 000 en 2004.
- Bien qu'une femme ou qu'un homme sur six vivant seul ait déclaré dépenser de l'argent dans des casinos, des machines à sous ou des ALV, les hommes ont dépensé plus de deux fois la somme dépensée par les femmes — 684 \$ comparativement à 312 \$³.
- Les dépenses ne tiennent pas compte des gains de jeu. Aussi, les sommes déclarées par les ménages relativement aux jeux de hasard sont constamment inférieures aux sommes réelles. Par exemple, des comparaisons avec les données des sociétés de loterie ont démontré que la sous-déclaration des ménages quant aux achats de billets de loterie dépasse les 50 %.
- Le taux de participation aux jeux de hasard et les dépenses qui y sont liées ont progressé en fonction du revenu des ménages. Par exemple, 58 % des ménages ayant un revenu de moins de 20 000 \$ ont joué en 2003 et y ont consacré en moyenne 312 \$, tandis que les chiffres correspondants dans le cas des ménages touchant un revenu de 80 000 \$ ou plus étaient de 79 % et de 725 \$.



Les recettes nettes tirées des jeux de hasard gérés par l'État ont constamment augmenté.



Source : Comptes nationaux

1 Il s'agit de celles qui se trouvent à l'extérieur des casinos gérés par l'État.

Recettes et bénéfices liés aux jeux de hasard

	Recettes tirées des jeux de hasard ¹		Bénéfices tirés des jeux de hasard ²		Proportion des recettes totales ³		Dépenses par personne (18 ans et plus) ⁴	
	1992	2003	1992	2003	1992	2003	1992	2003
	millions de \$ (courants)				%		\$	
Canada	2 734	11 724	1 680	6 510	1,9	5,6	128	477
Terre-Neuve-et-Labrador	80	202	42	107	2,3	5,2	189	490
Île-du-Prince-Édouard	20	34	7	20	2,7	3,4	209	322
Nouvelle-Écosse	125	362	72	165	2,8	5,8	180	490
Nouveau-Brunswick	117	205	49	124	2,7	3,7	209	345
Québec	693	2 708	472	1 432	1,8	4,9	128	456
Ontario	853	4 583	529	2 080	1,9	6,4	106	484
Manitoba	153	475	105	304	2,5	5,0	186	542
Saskatchewan	62	483	39	311	1,1	6,5	86	647
Alberta	225	1 545	125	1 274	1,6	6,9	118	645
Colombie-Britannique	403	1 145	239	689	2,2	4,3	153	349
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	5	7	1	4	0,3	0,4	82	101

Sources : Comptes nationaux, Division des institutions publiques (statistiques de gestion financière) et estimations postcensitaires de la population

1 Total de l'argent parié dans les loteries gérées par l'État, les casinos et les ALV, moins les prix et les lots.

2 Recettes nettes des gouvernements provinciaux provenant des recettes de jeu totales, moins les frais d'exploitation et les autres frais (voir Sources des données et définitions).

3 Le calcul de la proportion des recettes totales pour 2003 se base sur les recettes tirées des jeux de hasard de 2003 et sur les recettes provinciales totales de 2002. Les chiffres des recettes provinciales pour 2003 seront disponibles à l'automne 2005.

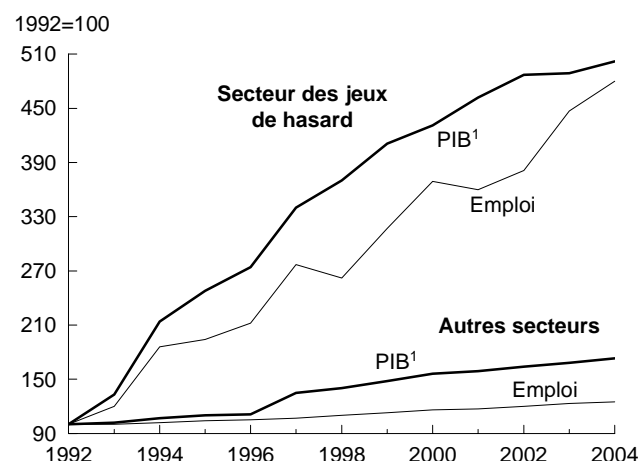
4 Personnes de 18 ans et plus, puisqu'il s'agit de l'âge légal pour participer aux jeux de hasard dans la plupart des provinces.

Caractéristiques des travailleurs

	Jeux de hasard		Autres	
	1992	2004	1992	2004
	en milliers			
Total des travailleurs	11	54	12 708	15 896
	%			
Sexe				
Hommes	35	49	55	53
Femmes	65	51	45	47
Âge				
15 à 34	58	47	45	37
35 ans et plus	42	53	55	63
Scolarité				
Diplôme d'études secondaires ou moins	67	46	57	45
Certificat ou diplôme d'études post-secondaires	21	37	27	34
Diplôme universitaire	F	17	16	21
Régime de travail				
Temps plein	59	86	81	81
Temps partiel	41	14	19	19
Provinces				
Provinces de l'Atlantique	8	4	7	7
Québec	F	18	24	23
Ontario	28	46	39	40
Provinces des Prairies	30	19	17	18
Colombie-Britannique	25	14	13	13
Catégorie de travailleurs				
Employés	99	97	85	85
Travailleurs autonomes	F	3	15	15

Source : Enquête sur la population active

Le secteur des jeux de hasard a dépassé les autres secteurs.



Sources : Enquête sur la population active et Comptes nationaux

1 Le prix (prix de base) des biens et des services produits. Le PIB propre au secteur des jeux de hasard se rapporte strictement aux activités comportant des paris, par exemple, les ventes de billets de loterie ou celles générées par les ALV ainsi que les paris aux casinos. Les autres retombées économiques reliées au secteur, comme celles touchant l'hôtellerie, la restauration, les services de sécurité, l'entretien des édifices et de l'équipement, ne sont pas incluses.

Caractéristiques des emplois

	Jeux de hasard		Autres	
	1997	2004	1997	2004
	en milliers			
Employés¹	30	52	11 293	13 446
	%			
Syndiqués ²	27	31	33	32
Non syndiqués	73	69	67	68
Emploi permanent	90	93	89	87
Emploi temporaire	10	7	11	13
Recevant habituellement des pourboires	27	26	7	7
Pas de pourboires	73	74	93	93
Rémunérés à l'heure	80	76	61	64
Non rémunérés à l'heure	20	24	39	36
Gains horaires moyens³	\$			
Hommes, temps plein	13,34	20,22	17,80	21,10
Femmes, temps plein	12,93	16,34	14,71	17,95

Source : Enquête sur la population active

1 Des questions plus détaillées sur les employés ont été incorporées à la suite du remaniement de l'Enquête sur la population active en 1997.

2 Comprend les personnes non syndiquées mais dont l'emploi est assujéti à une convention collective.

3 Comprend les pourboires et les commissions.

Dépenses des ménages consacrées aux jeux de hasard

	Au moins un jeu de hasard		Loteries d'État		Autres loteries, tombolas, etc.		Casinos, machines à sous et ALV		Bingos	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Ensemble des ménages										
1998	462	77	251	68	81	34	432	20	700	10
1999	499	76	246	67	76	32	631	20	655	10
2000	492	74	245	64	84	31	546	21	743	9
2001	513	72	257	62	98	30	554	20	815	9
2002	570	73	263	63	129	30	679	21	905	8
2003	506	74	243	66	96	29	670	19	799	8
Ménages ne comptant qu'une personne¹										
Hommes	444	67	243	60	117	18	684	16	714	3
18 à 44	391	64	198	55	78	18	516	22	777	2
45 à 64	449	74	243	70	107	18	1 169	12	172	4
65 ans et plus	558	60	346	54	230	16	518	9	1 527	4
Femmes	291	61	143	50	66	18	312	15	467	10
18 à 44	178	61	92	53	59	19	245	14	318	5
45 à 64	264	70	161	61	80	22	276	17	296	8
65 ans et plus	353	56	149	42	57	16	356	15	550	13
Ensemble des ménages										
Terre-Neuve-et-Labrador	457	76	255	65	90	37	378	11	688	15
Île-du-Prince-Édouard	403	73	199	59	82	47	557	10	700	12
Nouvelle-Écosse	515	75	277	63	65	43	433	20	836	11
Nouveau-Brunswick	495	74	259	66	57	35	568	12	836	13
Québec	380	79	236	75	49	18	456	16	536	8
Ontario	545	71	243	63	111	28	645	21	951	7
Manitoba	537	72	226	60	88	36	579	26	611	11
Saskatchewan	448	76	223	61	91	50	433	24	640	9
Alberta	762	70	252	57	126	36	1 361	18	1 367	7
Colombie-Britannique	503	71	246	64	104	32	855	16	578	5
Revenu après impôt										
Moins de 20 000 \$	312	58	165	50	75	12	446	10	461	9
20 000 \$ à 39 999 \$	407	72	224	65	69	24	395	16	843	8
40 000 \$ à 59 999 \$	483	78	253	70	99	33	513	19	946	7
60 000 \$ à 79 999 \$	665	83	263	75	101	39	1 024	26	674	7
80 000 \$ et plus	725	79	307	68	123	42	917	27	1 209	5

Source : Enquête sur les dépenses des ménages

Nota : Les dépenses sont celles des ménages ayant des dépenses. Les chiffres se rapportent à l'année 2003, sauf indication contraire.

1 L'étude des ménages ne comptant qu'une personne permet l'examen des caractéristiques individuelles. Les données renvoient aux personnes de 18 ans et plus, car il s'agit de l'âge légal pour participer aux jeux de hasard dans la plupart des provinces.

Dépenses des ménages consacrées à tous les jeux de hasard selon la catégorie de revenu, 2003

	Dépenses moyennes		Pourcentage déclarant	% d'argent consacré au jeu par rapport au revenu total	
	Tous les ménages	Ménages déclarants		Tous les ménages	Ménages déclarants
	\$	\$	%	%	%
Revenu après impôt	373	506	74	0,6	0,8
Moins de 20 000 \$	180	312	58	1,3	2,2
20 000 \$ à 39 999 \$	294	407	72	1,0	1,4
40 000 \$ à 59 999 \$	377	483	78	0,8	1,0
60 000 \$ à 79 999 \$	550	665	83	0,8	1,0
80 000 \$ et plus	571	725	79	0,5	0,7

Source : Enquête sur les dépenses des ménages

Notes

1 Se rapporte au total de l'argent parié aux loteries non caritatives, aux casinos et aux ALV, moins les prix et les lots.

2 L'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) et le classement des dépenses provinciales selon les Comptes nationaux diffèrent, en partie parce que l'EDM comprend les jeux de hasard caritatifs et non caritatifs.

3 Les dépenses ne tiennent pas compte des gains de jeu. Aussi, les sommes déclarées par les ménages relativement aux jeux de hasard sont constamment inférieures aux sommes réelles. Par exemple, des comparaisons avec les données des sociétés de loterie ont démontré que la sous-déclaration des ménages quant aux achats de billets de loterie dépasse les 50 %.

Sources des données et définitions

Enquête sur la population active : enquête-ménage mensuelle qui recueille de l'information sur l'activité sur le marché du travail ainsi que sur la classification détaillée des professions et des industries concernant les personnes de 15 ans et plus.

Comptes nationaux : le programme relatif aux Comptes des revenus et des dépenses (CRD) trimestriels est un des multiples programmes constituant le Système de comptabilité nationale. Les CRD présentent de façon détaillée les comptes de revenus et de dépenses annuels et trimestriels pour tous les secteurs de l'économie canadienne, notamment les ménages, les entreprises, les gouvernements et les non-résidents.

Enquête sur les dépenses des ménages : enquête annuelle instituée en 1997 et qui a remplacé l'Enquête sur les dépenses des familles et l'Enquête sur l'équipement ménager. Elle recueille des données sur les dépenses, le revenu, l'équipement ménager et d'autres caractéristiques propres aux familles et aux particuliers vivant dans des ménages privés.

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) fournit des estimations transversales périodiques et actuelles des déterminants de la santé, de l'état de santé et du recours au système de santé. Au cours de la première année (2000) et de chacune des années impaires subséquentes (à compter de 2001), l'enquête permet de recueillir des renseignements génériques sur la santé auprès de 130 000 répondants. Au cours des années paires, l'enquête s'appuie sur un échantillon plus petit (quelque 30 000 répondants) et porte sur un sujet particulier. Le cycle 1.2, traitant de la santé mentale et du bien-être, a été réalisé en 2002. Il visait essentiellement à fournir des estimations nationales et provinciales des principaux troubles mentaux et problèmes de santé mentale, de même qu'à exposer les questions associées aux incapacités, aux besoins en matière de soins de santé et à la prestation de services de santé. L'enquête comportait des questions touchant une vaste gamme de troubles et de problèmes, y compris une section sur le « jeu pathologique ».

La population cible de l'ESCC 1.2 ne couvre pas les résidents des trois territoires, les personnes vivant dans les réserves ou sur les terres publiques, les pensionnaires d'un établissement

institutionnel, les membres à temps plein des Forces armées et les résidents de certaines régions éloignées.

Secteur des jeux de hasard : ce secteur inclut les établissements qui servent principalement à des installations de jeux de hasard comme les casinos, les bingos et les appareils de loterie vidéo, ou qui offrent des services de jeux de hasard tels que les loteries et les paris hors hippodromes. Les courses de chevaux ainsi que les hôtels, les bars et les restaurants qui ont des casinos ou des appareils de jeu sur les lieux sont exclus.

Bénéfices tirés des jeux de hasard : recettes nettes des loteries, des casinos et des ALV gérés par les gouvernements provinciaux et territoriaux, après déduction des prix et des lots, des frais d'exploitation (salaires et traitements compris), des paiements au gouvernement fédéral et des autres frais généraux.

Recettes tirées des jeux de hasard : ensemble des recettes provenant des loteries, des casinos et des ALV gérés par les gouvernements provinciaux et territoriaux, moins les prix et les lots. Les recettes de jeu provenant des organismes caritatifs et destinées à ces derniers de même que les recettes provenant des réserves indiennes sont exclues.

Casino d'État : casino commercial géré par le gouvernement. Les permis, les licences et les règlements des casinos, qu'ils soient gérés par des organismes caritatifs ou par l'État, varient selon la province. Les casinos d'État, maintenant légalisés dans plusieurs provinces, diffèrent également selon le degré de participation publique et privée à leurs opérations et à leur gestion. Certains casinos d'État sont gérés entièrement comme des sociétés d'État, alors que d'autres sous-traitent certaines opérations — par exemple, l'entretien, la gestion ou les services — au secteur privé.

Appareil de loterie vidéo (ALV) : jeu de hasard électronique autonome à encaissement automatique. Les lots sont payés par un système d'encaissement informatisé, contrairement aux lots instantanés en argent obtenus des machines à sous. Les ALV sont gérés par les sociétés de loterie provinciales.

■ Documents consultés

MARSHALL, Katherine. « Faites vos jeux! », *L'emploi et le revenu en perspective*, 1996, vol. 8, n° 3, p. 40 à 45.

---. « Jeux de hasard : miser gros », *L'emploi et le revenu en perspective*, hiver 1998, vol. 10, n° 4, p. 7 à 12.

---. « Mise à jour des jeux de hasard », *L'emploi et le revenu en perspective*, printemps 2000, vol. 12, n° 1, p. 31 à 37.

MARSHALL, Katherine, et Harold WYNNE. « Contre vents et marées », *L'emploi et le revenu en perspective*, printemps 2004, vol. 16, n° 1, p. 7 à 16.

*Pour plus de renseignements, on peut joindre
Katherine Marshall,
Division de l'analyse des enquêtes auprès
des ménages et sur le travail,
au (613) 951-6890 ou à
katherine.marshall@statcan.ca.*